



## ARRÊTÉ MUNICIPAL

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE  
ET DE LA POLICE ADMINISTRATIVE

N° : PA 2023- 580  
Date : 08 SEP. 2023  
Mis en Ligne le : 08 SEP. 2023

**Objet :** Pique-nique  
**Lieux :** Square des Ateliers  
**Date :** 15 septembre 2023  
N° Acte : 3.5

Le Maire de Vitrolles,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2212-1, L2212-2 et suivants lui conférant des pouvoirs généraux en matière de police ;  
**Vu** le code de la voirie routière et notamment l'article L113-2 ;  
**Vu** le code de l'environnement ;  
**Vu** le code de la sécurité intérieure ;  
**Vu** l'arrêté municipal n° 14-216 du 19 septembre 2014 portant règlement général de police dans les parcs et jardins de la Ville de Vitrolles ;  
**Vu** la demande de l'association Vitropole Entreprendre sollicitant l'autorisation d'organiser un pique-nique dans le Square des Ateliers, dans le cadre de l'opération de nettoyage des Zones Industrielles de l'Anjoly et des Estroublans, le 15 septembre 2023 ;  
**Considérant** que l'occupation du domaine public est réglementée et qu'il y a lieu de prendre des dispositions de manière à maintenir le bon ordre, la sûreté et la sécurité publiques ;

### ARRÊTE

#### **Article 1**

L'association Vitropole Entreprendre est autorisée à organiser un pique-nique dans le Square des Ateliers, au croisement de l'avenue de Londres et du boulevard de l'Europe, le 15 septembre 2023. Dans le cadre de l'organisation de cette animation, le Square des Ateliers sera occupé de 9h à 17h.

#### **Article 2**

Les organisateurs veilleront à la conservation du parc en parfait état de propreté pendant toute la période d'occupation et au respect des dispositions fixées par l'arrêté municipal n° 14-216 du 14 septembre 2014, portant règlement général de police dans les parcs et jardins de la Ville de Vitrolles.

#### **Article 3**

La direction de la Voirie, des Réseaux et de la Circulation est chargée d'afficher un exemplaire du présent arrêté sur le site.

#### **Article 4**

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à partir de sa publication ou de sa notification.

#### **Article 5**

Le présent arrêté entre en vigueur dès sa signature et les formalités de l'article L 2131-1 du CGCT accomplies.

Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le directeur de la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de veiller à l'exécution du présent arrêté.

**Article 6**

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Directeur de Cabinet,
- Monsieur le Directeur Général des Services,
- Monsieur le Directeur de la Vie Associative et de la Participation Citoyenne,
- Monsieur le Direction de l'Animation et de l'Événementiel,
- Monsieur le Directeur Voirie, Réseaux, Circulation,
- Monsieur le Directeur de l'Exploitation et Entretien,
- Monsieur le Directeur de la Police Municipale,
- Madame la Directrice Economie Emploi,
- Monsieur le Chef du Centre d'Incendie et de Secours de Vitrolles,
- Madame la Commissaire Divisionnaire de Police Nationale de Vitrolles.

**Loïc GACHON**  
Maire de Vitrolles

